

Chers partenaires, vous trouverez, ci-après, un guide pratique complétant les Modalités de livraison des unités roulantes d'occasion sur les lignes **SINI LOGISTICS AFRICA**.

ATTENTION

Lors de la préparation de l'expédition, merci sous assurer que les marchandises suivantes, **Interdites** ne soient pas présentes dans les convois :

- Armes et munitions
- Drogues et médicaments
- Marchandises périssables, plantes, tout aliment, épices, etc.
- Substances inflammables et dangereuses (comme les bouteilles de gaz non nettoyées, les aérosols)
- Carburants et lubrifiants
- Produits nuisibles à l'environnement
- Appareils électroniques (comme les imprimantes, les appareils photo, les ordinateurs, les iPads, etc.)
- Téléviseurs, appareils de navigation, DVD, exception des équipements fixes et des radios
- Produits de nettoyage
- Bidons d'huile
- Batteries
- Cuves, réservoirs de camions démontés, cuves à eau, fûts acier/plastique et tout autre réceptacle pouvant contenir un liquide.

Dans le cas où un véhicule est chargé avec un réceptacle pouvant accueillir un liquide, celle-ci devra être accessible afin de permettre l'ouverture pour inspection et délivrance d'un certificat de dégazage.

Tous les articles empilés / empotés doivent être chargés et arrimés conformément aux réglementations internationales pour le transport maritime.





Points principaux à contrôler au plus tard à la réception :

Les VLS / SVANS doivent être vides donc les accessoires, les effets personnels et tout autre matériel ne sont pas autorisés dans ce type de véhicules. Les seuls éléments autorisés sont ceux inhérents au véhicule (1 x pneu de secours / cric / petit ensemble d'outils / extincteur / avertissement fluo gilet / signes).

Cela concerne également les unités chargées sur ou dans une autre unité porteuse (camion ou remorque) donc les véhicules doivent être accessibles pour inspection par le terminal à la livraison. Le chauffeur ou client livrant la marchandise devra faire constater que l'unité est vide auquel cas sera refusée.

Les BVANS (Renault Master, Peugeot Boxer, Mercedes Sprinter, etc...) qu'ils soient bookés en BVAN ou RORO suivant dimensions/volume doivent être vides donc les accessoires, les effets personnels et tout autre matériel ne sont pas autorisés dans ce type de véhicules. Les seuls éléments autorisés sont ceux inhérents au véhicule (1 x pneu de secours / cric / petit ensemble d'outils / extincteur / avertissement fluo gilet / signes).

Cela concerne également les unités chargées sur ou dans une autre unité porteuse (camion ou remorque) donc les véhicules doivent être accessibles pour inspection par le terminal à la livraison. Le chauffeur ou client livrant la marchandise devra faire constater que l'unité est vide auquel cas sera refusée...

Contrôle du poids :

Les PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) et PTRA (Poids Total Roulant Autorisé) doivent être respectés. Toute unité dont le poids après pesage dépasse les poids indiqués, soit sur les plaques de poids normalement présentes sur les véhicules soit sur la carte grise, doit être refusée.

Pour les ensembles routiers, il convient de vérifier le PTRA du tracteur et le PTAC de la remorque PTRA respecté ne veut pas forcément dire que le PTAC de la remorque est respecté.



Effets personnels & pièces détachées ou autres autorisé sous réserves :

- Qu'ils soient visibles pour inspection (les compartiments doivent donc être accessibles et non condamnés par cadenas ou autres soudures, etc.),
- Que le chargement soit fait de manière que la marchandise soit visible sur la longueur totale de l'unité chargée (environ un mètre doit être laissée entre la marchandise et le plafond)
- L'inspection visuelle doit pouvoir se faire de manière sécurisée sans qu'un opérateur ne doive monter sur l'unité ou utiliser une échelle afin de vérifier à l'intérieur des véhicules.
- Que la liste de colisage complète et détaillée soit apposée sur le pare-brise du véhicule (en bas à droite pour la conduite à gauche - en bas à gauche pour la conduite à droite). Si la liste de colisage n'est pas présente au moment de la livraison, l'unité ne sera pas réceptionnée. Le véhicule sera réceptionné à partir du moment où la liste de colisage est fournie par le client et apposée sur le véhicule.
- Le chargement d'effets personnels ou tout autre marchandise à l'intérieur des véhicules censés transporter des passagers est dorénavant interdit (cela inclut les compartiments à bagages).



Le chargement de toute marchandise dans les bus/autocar/etc... est

(Inclus les compartiments à bagage



Le porte-à-faux

- Le port-à faux maximum autorisé pour la marchandise stockée est de 2 mètres. Au-delà l'unité doit être refusée.



Citernes



- Une citerne **usagée** livrant à quai doit être complètement vidée, nettoyée, dégazée et ne contenant aucune matière dangereuse (aucune exception même si citerne à eau et/ou lait, camion hydrocureur, camions de pompier etc....),
- Tout unité chargée avec un réceptacle extérieur susceptible de contenir un liquide ou gaz (réservoir de camion démonté/fûts/bidons/etc...) doit être considérée comme un véhicule citerne. Libre au client de faire retirer avant chargement le réceptacle concerné s'il ne souhaite pas absorber les frais liés à la délivrance d'un certificat de dégazage,
- Une inspection à quai avant chargement sera dorénavant effectuée par une entreprise certifiée mandatée par l'armement, coûts à la charge de la marchandise. Toute citerne confirmée non dégazée et/ou non conforme au cahier des charges après inspection devra être retirée du quai, l'ensemble des frais engagés étant alors à la charge de la marchandise (Stationnement & Retrait de Quai),
- Pour les citernes neuves, le client devra fournir une attestation en anglais reprenant les références de l'unité (N° de châssis – N° de booking – destination) attestant que l'unité est neuve et qu'elle n'a jamais contenu de produit).

Semi-remorque tautliner



- Chargement d'effets personnels et de véhicules recommandés dans ce type de véhicule. Contrôle visuel via portes arrière.
- Si la remorque est entièrement bâchée et que le contrôle par portes arrière ne peut pas se faire, une des bâches latérales doit être retirée afin de permettre l'inspection (photo N°1 et N°2 montrant une semi-remorque livrée avec une bâche latérale retirée). Une remorque à moitié chargée peut être acceptée car pouvons considérer que L'ensemble de la marchandise peut être inspectée.
- La marchandise doit correctement être chargée/calée à l'intérieur de la remorque afin d'éviter tout mouvement lors de la manutention/transport maritime.
- La marchandise doit être chargée de manière que le fond de la semi-remorque soit visible (laisser environ un mètre entre la marchandise et le plafond)

Photo N°2



Photo N°3



Camion/Semi-remorque benne



- **Unité à refuser si elle est bâchée.** La bâche doit être retirée par le transporteur au moment de la livraison afin de permettre l'inspection (**bâche à ne pas remettre afin de permettre la vérification de l'arrimage et rajout de saisie si nécessaire**).
- Peuvent être chargés entièrement sous réserves bien sûr que le poids après pesage ne dépasse pas la plaque de poids. **Les pièces détachées, essieux, moteurs, châssis coupés, etc... doivent être chargés dans ce type de véhicules en vérifiant que la marchandise ne dépasse par la hauteur de la benne.** La marchandise doit correctement être chargée/calée à l'intérieur de la benne afin d'éviter tout mouvement lors de la manutention/transport maritime.

Semi-remorque/camions benne chargé dans une autre remorque/camion ou plateau



- Les remorques ou camions stockés dans d'autres remorques comme montré ci-dessous peuvent être chargés avec des pièces détachées mais de doivent pas dépasser de la benne,
- La bâche du dessus doit être retirée avant livraison afin de permettre l'inspection. Si ce n'est pas le cas, le chauffeur devra la retirer au moment de la livraison.

Camions et semi-remorques avec parois rigides et accès uniquement par portes arrières



- Tout véhicule de ce type chargé sans accès à la totalité du chargement doit être refusé car seule la marchandise stockée derrière les portes peut être contrôlée,
- La marchandise doit être chargée de manière à ce que le fond de la semi-remorque soit visible (laisser environ un mètre entre la marchandise et le plafond)
- La marchandise chargée doit être arrimée correctement de manière à éviter tout mouvement pendant la manutention et le transport maritime,

- **Portes arrière à ne pas condamner >**



Camions et remorques plateaux



Privilégier le chargement de véhicules ou marchandises non empilées.

- **Les essieux, moteurs, pneus et autres pièces détachées ne doivent pas être chargés sur des plateaux qui ne sont pas adaptés pour ce type de marchandise. Les unités ci-dessous doivent clairement être refusées au moment de la livraison.**



ARRIMAGE MARCHANDISE

Arrimage véhicules

- Chaque véhicule sans exception doit être correctement arrimé et quelque soit le type de véhicule dans ou sur lequel il est chargé,
- Tout véhicule doit être arrimé avec un minimum 4 x saisies, le nombre total de saisies à appliquer dépendant du poids du véhicule concerné.
- Pour définir le nombre de saisies devant être appliqués, il convient d'appliquer la règle poids du véhicule concerné multiplié par quatre ce qui donne la force de rupture totale devant être utilisée.

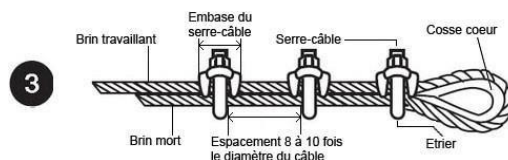
Exemple :

Pour un camion de 15T (soit $15T \times 4 = 60T$),

- o 12 x sangles de 5T minimum doivent être positionnées. Si des chaines + tendeurs sont utilisés (SWL 8T – BL 20T) alors quatre suffiront.
- o Si un camion est chargé avec un autre véhicule, le poids des deux véhicules est à prendre en considération.

- Le nombre de saisies dépend bien évidemment du type de matériel utilisé.
- Type de matériel de saisie accepté :
 - Sangles 5T ou 10T avec tendeurs,
 - Chaines avec tendeurs ou ridoirs,
 - Barres soudées,
 - Cordlash (bien que ce type de matériel ne peut pas être retendu, généralement ne se détend pas si bien fait),
 - Câbles si crochets avec ridoirs utilisés. A noter que le nombre de serre-câbles doit correspondre à la réglementation en vigueur relative à l'arrimage de la marchandise. Le nombre de serre-câbles à appliquer dépend du diamètre du câble :

Câble de 5 à 6.5 mm = 3 **serre-câbles**
Câble de 8 à 19 mm = 4 **serre-câbles**.
Câble de 22 à 26 mm = 5 **serre-câbles**



Il arrive régulièrement que des bâtons métalliques soient utilisés. Pour confirmation, les câbles crochés directement sur les unités doivent être protégés avec du caoutchouc premièrement pour éviter le contact ferraille contre ferraille et éviter que les câbles s'effilauchent sur des parties coupantes (risque de rupture).



- Les véhicules chargés dans des bennes doivent également être saisis (les voitures chargées dans des bennes peuvent être éventuellement calées avec des pneus de chaque côté).

Pour information, le positionnement des câbles ou autre matériel de saisie comme montré ci-dessous (positionné latéralement d'un côté à l'autre) ne sert strictement à rien.

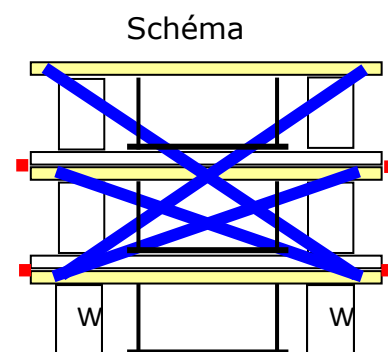
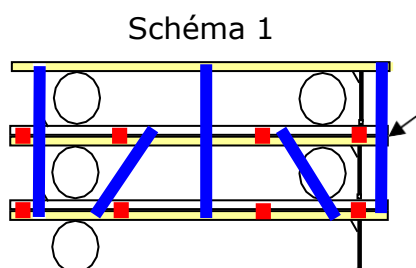
Les saisies doivent être positionnées vers l'avant et l'arrière et dans la mesure du possible croisées afin de palier à tous les mouvements subis par la marchandise pendant le transport maritime.



Arrimage des semi-remorques plateaux ou chassis squelettes empilés les unes sur les autres.

Schéma 1 : Les points rouges représentent des points de soudure entre chaque remorque. Les traits bleus représentent des barres métalliques soudées sur chaque remorque formant un seul bloc.

Schéma 2 : Les traits bleus représentent des sangles



Arrimage marchandises diverses

- La marchandise chargée dans n'importe quel type de véhicules doit être Correctement calée et arrimée,
- Dans le cas où des pièces détachées sont chargées dans une benne et qu'elles dépassent légèrement la hauteur de la benne, des sangles doivent impérativement être rajoutées par-dessus et d'un côté à l'autre afin d'éviter que la marchandise ne tombe pendant le manutention et transport maritime.

**Fin de la
présentation**



**Merci pour
votre attention**

